



PREFET DES ALPES-DE-HAUTE-PROVENCE

COMMUNE DE
MANOSQUE

PLAN DE PREVENTION DES RISQUES NATURELS PREVISIBLES

CARTE DES ENJEUX

Echelle : 1 / 12000

Approuvé par arrêté préfectoral
n° 2016-293-001

du 19 octobre 2016

SERVICE INSTRUCTEUR
DIRECTION DEPARTEMENTALE DES TERRITOIRES

REALISATION
SOCIETE D'INGENIERIE DES MOUVEMENTS DE SOLS ET DES RISQUES NATURELS
(MISSN)

Octobre 2016

Enjeux de zonage	Enjeux localisés	Enjeux linéaires
Zone urbaine (centre-ville ancien)	Mairie	Autoroute
Zone urbaine (centre-ville)	Etablissement administratif (palais de justice, hôtel des impôts)	Route principale
Zone urbaine (extension de centre-ville)	Etablissement scolaire (école, collège, lycée...)	Route secondaire
Zone urbaine (zones résidentielles périphériques)	Etablissement de santé (hôpital, clinique...)	Voie ferrée
Zone urbaine (activités : industrie, artisanat...)	Centre de secours	Canal EDF
Zone urbaine (équipements culturels, sportifs...)	Hôtel de police, gendarmerie	Limite communale
Centrale photovoltaïque	Infrastructures du réseau AEP (réservoir, station de pompage, STEP...)	
Première Génère (Géométhane)	Infrastructure du réseau EDF (poste électrique, transformateur...)	
Zone d'urbanisation future (habitat)	Infrastructure du réseau GDF (poste de gaz...)	
Zone d'urbanisation future (activités : industrie, artisanat...)	Stockage souterrain de gaz naturel et d'hydrocarbures (Géozell / Géométhane)	
Zone d'urbanisation future (équipements culturels, sportifs...)	Eglise, basilique, cimetière	
Zone d'urbanisation future (habitat et/ou activités)	Terrain de sport	
Zone agricole	Centre équestre	
Zone naturelle	Plan d'eau	
	Camping	
	Lignes culturelles (théâtre, médiathèque, musée...)	

Fond de plan : Plan Cadastral Informatisé (Oct. 2015)
0 250 500 m